

Réunion, le cycle de *La Buse* est une incursion dans la piraterie du 17<sup>e</sup> siècle, *La Grippe coloniale* se déroule sur l'île après la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale, et *Fantômes blancs* au début du 20<sup>e</sup> siècle. Le thème de l'esclavage est également très présent à La Réunion : *Toussaint Louverture et la révolution de Saint-Domingue* (2003), *Ella Ti Cafrine* (2005), *Ile Bourbon, 1730* (2007) ainsi qu'à Maurice : *Zistoir ze ek melia : lepok esklavaz. Moris, 1834*, alors qu'il est absent à Madagascar.

La région n'a pas produit, en BD, de héros emblématiques, identifiables pour tous comme Tikoulou en littérature jeunesse. Néanmoins, à La Réunion, les 4 volumes de *Tiburce* de Tehem constituent un véritable phénomène de société avec 80 000 exemplaires vendus. La série donne une vision ironique de la vie dans les petits villages créoles d'en haut. Bao, son cousin mahorais né en 1986 de l'imagination de Vincent Lietard, est un jeune garçon malicieux, témoin de scènes pittoresques de la vie locale. Bao se décline, de nos jours, sous différentes formes : tee-shirts, casquettes, agendas et livres de lecture édités par Hatier. Ce phénomène est assez courant dans l'outremer français : les albums de *Pancho* aux Antilles, *La Brousse en folie* en Nouvelle Calédonie, *Pito ma* en Polynésie... Curieusement, ces deux héros restent des inconnus dans la région qui ne compte aucun autre personnage marquant.

L'Océan Indien baigne dans un foisonnement linguistique qui, dans le cas de la BD, nuit à son expansion au-delà de chaque île. Les albums en langue locale sont en effet fréquents et très

anciens, tel le premier album malgache (*Ombalahibemaso*, 1960), seychellois (*Tizan, Zann ek loulou*, 1981) et mauricien (*Republik z'animo*, 1976). De nos jours, la majorité des BD à Madagascar est en malgache et à Maurice, le créole mauricien est très présent, à commencer par les trois numéros du fanzine *Ticomix* et l'album *Zistoir ze ek melia*. À La Réunion, *Tiburce* est écrit en créole réunionnais ainsi qu'une grande partie des histoires parues dans *Le Cri du margouillat*.

Les bédéistes de la région vivent donc un véritable paradoxe, à la fois très au fait de ce qui se passe au Nord et en même temps confrontés aux problèmes inhérents à une région insulaire du Sud : absence d'un réel marché intérieur et régional, faiblesse d'une identité culturelle commune, éloignement des centres de production du Nord... Le résultat en est que les principaux professionnels de la région (Huo chao Sin, Appollo, Laval Ng, Didier Mada Bd, Tehem, Li an...) ne produisent plus d'albums localement, préférant s'investir dans des projets européens. Il n'en est pas moins vrai que la région regorge de dessinateurs talentueux ce qui, ajouté à une économie plus favorable qu'en Afrique, la présence de deux territoires français et une position de carrefour entre plusieurs civilisations, est une source d'espoir pour l'avenir. La clef du succès réside, comme souvent, en une mobilisation des pouvoirs publics, assez indifférents jusqu'alors, ainsi que dans un plus grand investissement des éditeurs locaux, très peu actifs dans ce domaine.

Christophe Cassiau-Haurie

## >>> La littérature de jeunesse en créole, une faiblesse structurelle

Cousins comme leurs îles et leurs habitants, les créoles mauriciens, réunionnais et seychellois sont à base lexicale française au même titre que les créoles de la Caraïbe. Ces langues maternelles ne sont pas identiques selon l'île mais restent compréhensibles à l'oral et à l'écrit pour les locuteurs de la zone. Essentiellement oral, le créole a cependant conquis depuis 30 ans un statut de langue littéraire. Si les maisons d'éditions de l'île Maurice et des Seychelles publient régulièrement des ouvrages dans leur créole, celles de La Réunion vont plus loin en présentant aussi des textes dans les trois créoles. Mais, malgré ces initiatives, la production reste minoritaire. Plusieurs raisons justifient ce constat.

À la Réunion, les *Fables* de Louis Héry (1828) sont le premier texte littéraire en créole. En 1977, Claire Bosse signe le premier livre pour enfants avec son *Grand-Mère Kalle*, sorcière bien connue des petits réunionnais. Depuis, la production jeunesse en créole a beaucoup progressé en volume et en qualité éditoriale. En 2007, plusieurs éditeurs publient des textes en créole ou bilingues français-créole pour le jeune public : ThéâtreEnfance, Tikoutj, Editions K'a... Côté presse, le journal pour enfants le plus ancien est *Guétali* (1965), proche de

l'Église catholique, qui a toujours consacré au moins une rubrique au créole. L'Église réunionnaise, comme les autres diocèses créolophones de la zone, participe activement à la promotion du créole, considéré comme la langue maternelle et de traduction des textes sacrés, en éditant des prières, des extraits de la Bible, des chants...

À Maurice, le premier écrivain en créole mauricien fut François Chrestien qui fit paraître en 1822 ses *Essais d'un bobre africain*, réédités de nombreuses fois par la suite. Le premier livre pour la jeunesse en langue créole, *Tention gagne corne* de Renée Asgarally date de 1979.

Aux Seychelles, l'édition en général est beaucoup plus récente. Le plus ancien essai littéraire serait une traduction en créole seychellois par Rodolphine Young des *Fables* de La Fontaine, au début du 20<sup>e</sup> siècle. Rodrigues, où il n'y a qu'une seule maison d'édition, ne compte aucun ouvrage pour la jeunesse en créole.

De nos jours, la production de littérature de jeunesse en créole, la plupart du temps bilingue, reste minoritaire, représentant 20 % des 600 publications pour la jeunesse recensées depuis le début des années 80, avec une répartition équilibrée entre les trois territoires concernés.



Petits plaisirs de Mafate

Mais la situation est différente d'une île à l'autre. À La Réunion et à Maurice, les principaux éditeurs locaux n'ont quasiment aucun ouvrage pour la jeunesse en créole dans leur catalogue, l'essentiel de la production étant assuré par des maisons militantes. Aux Seychelles, la littérature de jeunesse, encouragée par le

gouvernement, est exclusivement en créole et constitue la moitié des titres édités. Cette différence s'explique, en

partie, par une différence de statut. L'archipel des Seychelles est l'un des rares pays à avoir reconnu le créole dans un texte constitutionnel. Dès 1981, la politique linguistique du pays fut précisée par le gouvernement : le créole, appelé dorénavant *sesel/wa*, devient langue nationale et langue d'enseignement des quatre premières années du primaire. Sa promotion dans le système éducatif a conduit les enseignants à s'intéresser à la tradition populaire véhiculée dans cette langue, notamment au moyen des contes, des légendes et des chansons et a suscité la production d'ouvrages didactiques, de poèmes et d'essais littéraires en créole. Ceci explique une production assez favorable comparée aux autres territoires.

À Maurice, le statut officiel des langues n'est pas défini dans la Constitution qui ne traite que de la langue du Parlement (l'anglais). Ce trilinguisme de fait fragilise la situation du créole qui, de toutes façons, n'est pas enseigné à l'école, où, généralement, le français est utilisé dans le primaire et l'anglais dans le secondaire et à l'Université. L'ordonnance de 1957 qui réglemente encore l'enseignement recommande "l'emploi de toute langue couramment utilisée dans le pays" à l'oral, ce qui, de facto, favorise l'emploi du créole, afin de mieux se faire comprendre de l'élève, mais cette possibilité n'existe jamais à l'écrit.

À La Réunion, après la départementalisation de l'île en 1946, le français devient la règle et la consigne officielle est de "fusiller le créole". Banni à l'école, il devient une arme contestataire et sert essentiellement le courant autonomiste. Depuis la Loi d'orientation pour l'Outre-Mer de 2000, son enseignement est proposé en option dans les établissements scolaires, comme pour toutes les langues régionales de la métropole. Cela ne change cependant rien à son statut. Seul le français a une existence juridique et les autres langues (mandarin, tamoul...) ne sont pas prises en compte et n'ont que la portion congrue en termes d'édition.

Les possibilités de créer un marché régional d'ouvrages en créole sont donc assez faibles. Tout d'abord parce que ce marché n'existe pas pour l'ensemble de l'édition de la région quel que soit l'idiome utilisé. La langue créole n'échappe pas à ce constat général.

Une autre raison tiendrait à la structure même du créole, différent d'une île à l'autre. Il n'existerait pas de créole commun susceptible d'être utilisé et compris par tous, du fait de différences sensibles phonologiques, grammaticales et de vocabulaires. Cette situation s'explique par le brassage des populations différent d'une île à l'autre : le créole mauricien est au contact des langues indiennes depuis 170 ans (en particulier le boshpuri, langue de l'État du Bihar), quand le créole seychellois a une relation plus soutenue avec l'Afrique et le créole réunionnais, un tête à tête constant avec le français mais avec une influence malgache.

La situation de la graphie accentue les problèmes : il n'existe pas un créole écrit mais plusieurs. De plus, si aux Seychelles le gouvernement a tranché depuis 1979, si la graphie "Larmon"<sup>1</sup> semble l'emporter, au prix de mille difficultés, à Maurice, La Réunion, elle, se débat entre une écriture étymologique proche du français et trois autres plus phonétiques ("lékritir 77", "kwz" et l'écriture 2001 ou Tangol). Cette multiplicité des écritures gêne les auteurs qui appartiennent forcément à un camp et rend plus difficile l'enseignement de la langue.

Pourtant, à l'initiative de l'Institut kreol des Seychelles, un concours littéraire en créole, le Prix Antoine Abel, fut organisé en 1997 pour toute la région. Ce concours rencontra un franc succès avec des finalistes de toutes les îles et donna lieu à l'édition d'un recueil collectif. Preuve que ce problème d'intercompréhension n'est peut-être pas si insurmontable. Quoi qu'il en soit, cette difficulté explique l'absence d'un centre de production régional unique et la faiblesse des échanges entre ces différentes îles.

Cette série d'obstacles, couplée avec un certain désintérêt du public pour lequel le créole reste une langue orale, justifie que la production dans cette langue ne décolle pas réellement. Pourtant, l'emploi de la langue maternelle est unanimement considéré comme un atout dans la lutte contre l'illettrisme tandis que la mise en place de classes bilingues permet de résoudre l'échec scolaire et d'améliorer la maîtrise du français ou de l'anglais et du créole. La reconnaissance du créole, langue maternelle de la majorité, comme langue à part entière, participe aussi à la "récupération de l'estime de soi" pour des populations qui vivent mal leur difficulté à s'exprimer correctement dans les autres langues et permet, bien souvent, de libérer leur parole.

À Maurice, à La Réunion et aux Seychelles, le créole participe aussi à la construction d'une identité "nationale".

**Laurence Macé**

Directrice adjointe, Bibliothèque Départementale de La Réunion

**Christophe Cassiau-Haurie**

Conservateur, Médiathèque du Centre Charles Baudelaire, Île Maurice



[www.lajoieparleslivres.com](http://www.lajoieparleslivres.com)

Pour prolonger votre lecture, retrouvez sur notre site une sélection d'ouvrages en créole pour la jeunesse proposée par les auteurs

Bibliothèque numérique / Outils documentaires

<sup>1</sup> Ce fut un combat de trente-cinq années entre les graphies successivement proposées par Dev Virassawmy, la graphie de *Ledikasyon pu travayer* et celle de Vinesh Hookoomsing, toutes ces propositions étant finalement fondues.